

Conseil départemental de l'Aveyron

FICHE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Numéro SIREN: 221200017 Date de la convention: 10 novembre 2017 Référence de l'acte portant attribution de la subvention :..... Attributaire Nom : Association aveyronnaise pour le dépistage des cancers (ADECA) Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires): n° Siret: 439 458 233 00020 Concernant la subvention Objet : convention de financement couvrant les frais de loyers et de charges liées à l'occupation de locaux appartenant au Département, 4 rue François Mazenq à Rodez Montant: 23 348,31 € Nature : Date(s) et conditions de versement : un seul versement à réception de la convention signée par les deux parties, le 10 novembre 2017 Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la règlementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet :



FICHE TYPE DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

Conseil départemental de l'Aveyron

Numéro SIREN: 221200017

Date de la convention : 9/11/2017

Référence de l'acte portant attribution de la subvention : Délibération de la Commission Permanente

du Conseil départemental de l'Aveyron du 24/10/2017, déposée et publiée le 31/10/2017

Attributaire

Nom: Institut National Universitaire Jean-François Champollion

Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs

attributaires) : *SIRET* : 19811201300018

Concernant la subvention

Objet : Offre de formation universitaire, lien avec les acteurs économiques et renforcement de la

recherche

Montant : 40 000 €

Nature: fonctionnement

Date(s) et conditions de versement : 80 % à la notification de l'attribution de l'aide et le solde sur

production du compte rendu financier annuel attestant de la conformité des dépenses par rapport à

l'objet de la subvention ainsi qu'un rapport d'activité concernant l'exécution du programme d'actions

visé à l'article 2 de la convention.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : sans

objet.

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la règlementation

européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) : sans objet

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même

projet: sans objet